

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030403 – AMR 51/091/2003

Informations complémentaires sur l'EXTRA 19/03 (AMR 51/049/2003 du 27 mars 2003) et sa mise à jour (AMR 51/055/2003 du 4 avril 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (OHIO)

Lewis Williams (h), Noir, 44 ans

Londres, le 24 juin 2003

Lewis Williams, qui devait être exécuté le 24 juin 2003, a bénéficié d'un sursis d'une durée indéterminée. Cet homme avait été condamné à la peine capitale pour le meurtre de Leoma Chmielewski, une femme âgée de couleur blanche, tuée en 1983.

Ce sursis a été accordé à Lewis Williams le 20 juin par la cour suprême du Missouri, qui n'a fait aucun commentaire et n'a pas fixé de nouvelle date d'exécution. Les expertises visant à déterminer si cet homme est atteint de retard mental se poursuivent. En juin 2002, la Cour suprême des États-Unis a statué que l'exécution de personnes souffrant de retard mental était inconstitutionnelle.

**Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*